

Bruxelles, le 14 mars 2024  
(OR. en)

7474/24

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2024/0054(NLE)

---

---

ENER 119  
ENV 255  
CLIMA 103  
IND 136  
RECH 106  
COMPET 281  
ECOFIN 289

**NOTE POINT "I/A"**

|               |                                                                                                                                               |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil                                                                          |
| N° doc. Cion: | ST 6566/24                                                                                                                                    |
| Objet:        | Proposition de RECOMMANDATION DU CONSEIL relative à la<br>prolongation de mesures coordonnées de réduction de la demande de gaz<br>- Adoption |

1. Le 27 février 2024, la Commission a présenté au Conseil une proposition de recommandation du Conseil relative à la prolongation de mesures coordonnées de réduction de la demande de gaz. Cette recommandation s'appuie sur les mesures introduites par le règlement (UE) 2022/1369 du Conseil du 5 août 2022 relatif à des mesures coordonnées de réduction de la demande de gaz, prorogé par le règlement (UE) 2023/706 du Conseil. La recommandation porte également sur le renforcement des mécanismes de déclaration et de suivi afin d'assurer la continuité de la réduction volontaire de la demande de gaz dans le contexte de la préparation de l'hiver 2024/2025.
2. Cette proposition est fondée sur l'article 292, en liaison avec l'article 194, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le Conseil statue à la majorité qualifiée.
3. Le 4 mars 2024, le Conseil est parvenu à un accord politique sur le texte du projet de recommandation du Conseil, qui figure dans le document 6619/1/24 REV1.

4. Le texte du projet de recommandation, ultérieurement mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 7065/24.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la recommandation du Conseil relative à la prolongation de mesures coordonnées de réduction de la demande de gaz, dont le texte figure dans le document 7065/24, lors de sa session du 25 mars 2024.

---